

Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire Du 03 juillet 2012 à 21h00 à Sénailac-Lauzès

L'An deux mille douze, le trois juillet à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Sénailac-Lauzès, sous la présidence de M. Jean-Pierre SABRAZAT Président.

Nombre de membres en exercice : 36

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 21 juin 2012

PRESENTS : M. SABRAZAT Jean-Pierre, Mme PONS Paulette, M. PAGES Maurice, M. RAFFY André, M. BESSAC Bernard (suppléant), M. COSTES Bernard, Mme BERGOUX Sandrine, Mme MEJECAZE Chantal, M. MIALET Jean-Pierre, M. LUGAN Patrick, M. SAINT MARTIN Claude (suppléant), Mme CHIEZE Cathie (suppléante), M. BONNET Jean-Pierre, M. FOISSAC Georges, Mme BOS Hélène (suppléante), Mme BOS Marie-Rose, Mme FOLDRAIN Anne-Marie, M. MARTY Camille (suppléant), M. IMPERIALE Laurent, M. PLEIMPON Guy, Mme MEYNEN Sylvie (suppléante), Mme ANDRIEU Simone (suppléante), M. LAVERDET Michel, M. VALETTTE Michel, M. COURDES René, M. GARDOU Patrick, M. SINDOU Jean-Paul, Mme MONESTIER Huguette, M. PERIE Albert, Mme DELVIT Raymonde, M. SOUCIRAC Jean et M. PRADIE Aurélien.

ABSENTS : Mme TREGOU Paulette, M. CALMON Bernard, Mme MASSOL Odile et M. MESPOULET Michel

Secrétaire de séance élu : M. SINDOU Jean-Paul

1- Approbation du Procès – Verbal du Conseil Communautaire du 12 avril 2012

Monsieur le Président fait un compte rendu du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 12 avril 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ne fait aucune remarque. Il approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2012.

2- Maison de Santé Pluri-professionnelle : choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Marché de Maîtrise d'œuvre :

Pour rappel, la CC a lancé un concours d'architectes. 42 équipes ont répondu à l'appel à candidature ; le jury de concours, conformément à l'AAPC, en a retenu 3 pour concourir et proposer des esquisses. Il a ensuite émis son avis sur les 3 projets, présentés de manière anonyme, au regard des 3 critères suivants :

- La qualité de la réponse apportée aux divers aspects développés dans le programme (fonctionnalité, respect des surfaces, qualité technique, niveau de performance énergétique et environnement) ;
- La qualité architecturale et l'insertion dans le site
- La compatibilité du projet à l'enveloppe financière affectée.

C'est ainsi qu'il a retenu le projet C comme lauréat du concours, le projet A arrivant en 2^{ème} place et le projet B en 3^{ème} place. La levée de l'anonymat a permis de rattacher le projet C à l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'Agence d'Architecture Franck Martinez de Cahors, le projet A à celle de Coq-Lefrancq de Sarlat, et le projet B à celle de Marc Ballay de Bordeaux.

Il appartient désormais au conseil communautaire d'entériner le choix du maître d'œuvre, sachant que si l'avis du jury n'est pas suivi, à moins de vraiment motiver la décision, il faudrait déclarer la procédure de concours infructueuse, et tout recommencer depuis le début. De plus, si les esquisses peuvent être retouchées, les modifications apportées ne doivent pas bouleverser l'économie du projet.

Le projet C a été soumis à chaque professionnel de santé. Ils sont ravis de voir l'avancement du projet, que celui-ci est intéressant et que la CC les a beaucoup impliqués.

Contraintes des délais : comité pour l'attribution définitive du Feader le 15 octobre. Il faut que le permis de construire soit attribué pour cette date. Allons tous travailler dans ce sens.

Le lauréat du concours est venu hier à la CC dans le cadre de la négociation qui suit l'avis du jury. Il est d'accord pour apporter les modifications souhaitées à l'esquisse, et qui permettront d'améliorer la fonctionnalité du bâtiment pour les professionnels de santé.

Le montant des honoraires proposés par les 3 équipes : Franck Martinez : 11.77% (baissé à 11.50% après la négociation). Les 2 autres équipes sont au-dessus de 12%.

Les 3 projets (esquisses) sont présentés aux membres du conseil.

Le projet C positionne les stationnements sur le devant du bâtiment, le long de la route de Montfaucon, ce qui laisse un espace public devant. Les bâtiments des 2 autres projets sont positionnés le long de la route, ce qui donne une impression de masse et marque moins l'entrée du village, et présentent beaucoup moins de stationnements.

Le bâtiment des projets A et C est sur 3 niveaux : rez-de-jardin, rez-de-chaussée et 1^{er} étage, tandis que le projet B est concentré sur 2 niveaux.

Les 3 projets présentent, comme demandé, 2 entrées distinctes : celle de la MSP et celle du SSIAD-Accueil de jour avec jardin thérapeutique dédié.

Le conseil décidant de suivre l'avis du jury et de retenir l'équipe C pour la maîtrise d'œuvre du projet, en voici un petit descriptif :

Le hall d'accueil permet de desservir les différents services. L'architecte a veillé à ce que le bâtiment respire : il y a des perspectives qui permettent de voir les espaces extérieurs depuis plusieurs endroits. Les espaces sont optimisés. Concernant la façade, on va retravailler avec l'architecte pour ajouter quelques ouvertures, pour alléger un peu la pierre et la partie bois. Les toits sont végétalisés (plantes grasses).

Rez de jardin : parking à l'arrière du bâtiment réservé aux professionnels de santé qui auront leur propre entrée via un patio qui permettra d'apporter de la lumière naturelle.

Cet étage sera dédié à la sage-femme, diététicienne et aux kinés avec la piscine de rééducation. La piscine ne servira pas uniquement aux kinés, elle pourra accueillir des séances d'aqua-gym, de bébés-nageurs, de natation. D'où l'importance d'une entrée indépendante.

Rez de chaussé : parking pour les patients devant le bâtiment. Cet étage héberge les cabinets des médecins, podologue, dentiste, infirmières, un hébergement indépendant avec terrasse pour les remplaçants ou professionnels de garde, une salle d'urgence (1^{er} niveau) aménagée avec accès direct pour le VSAB, à proximité directe du cabinet des infirmières et des médecins. Il y aura 2 sens de circulation : 1 couloir pour les professionnels et un pour les patients. Un cheminement piéton est prévu tout le long du bâtiment, l'espace de stationnement sera revêtu par de l'enrobé, avec des espaces verts.

Le 1^{er} étage accueillera quant à lui les bureaux du CMS, du PER, de l'ADMR, du Gérontopôle, ainsi que les 2 salles de réunion, modulables, qui pourront accueillir des formations, des réunions, ... mais réservées au domaine de la santé.

Délibération :

Vu, le projet communautaire de Maison de Santé Pluri-professionnelle,

Vu, la délibération du 19 janvier 2012, constituant le jury de concours,

Considérant les PV des réunions du jury de concours en date des 9 février et 31 mai 2012,

Le président rappelle aux membres du conseil qu'une procédure de concours a été lancée en 2011 afin d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre.

Suite à sa 1^{ère} réunion le jeudi 9 février 2012, le jury de concours a désigné, parmi les 42 candidatures reçues, 3 équipes admises à concourir.

Lors d'une 2^{nde} réunion, le jeudi 31 mai 2012, le jury de concours a analysé et noté les 3 prestations remises par les candidats, sur la base des critères de jugement inscrits dans le règlement de concours. C'est le projet C qui est ainsi désigné lauréat du concours par le jury.

La levée de l'anonymat a permis de rattacher chaque projet à son auteur. Le projet C est porté par Franck Martinez Architecte, avec qui la négociation a été engagée.

Les trois projets sont présentés et expliqués aux membres du Conseil Communautaire, ainsi que le résultat de la négociation avec M. Franck Martinez.

Il est proposé de lui attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison de Santé Pluri-professionnelle, pour un forfait provisoire de rémunération de 163 300 € HT, soit 11.5% du coût prévisionnel des travaux estimé à 1 420 000 € HT, hors mission OPC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ***approuve le choix du jury de concours et attribue donc le marché de maîtrise d'œuvre à Franck Martinez Architecte ;***
- ***approuve la fixation du taux de rémunération de 11.5% du coût prévisionnel des travaux, soit un forfait provisoire de rémunération de 163 300 € HT ;***
- ***autorise le président à signer tout document relatif au marché.***

Egalement après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***décide, compte-tenu de la qualité des prestations remises par les trois équipes concurrentes, de ne pratiquer aucune réfaction sur le montant de l'indemnité de concours de 7 500 € HT à allouer à chacune des équipes ;***
- ***autorise le président à signer et déposer le dossier de permis de construire du projet, et tout document y afférent.***

3- Halte-garderie :

3.1 Extension des jours et horaires d'ouverture

Suite au comité de pilotage de fin 2011, un questionnaire a été élaboré afin de connaître l'avis ainsi que les attentes et besoins des parents pour les 3 services suivants : HG – RAM – ALSH.

Suite à l'étude des réponses, la commission propose d'accroître les jours et l'amplitude horaire. L'accroissement des charges sera en partie couvert par l'accroissement des prestations CAF.

Délibération :

***Vu,** les jours et horaires d'ouverture actuels de la structure,*

***Vu,** les résultats du questionnaire distribué au public concerné,*

***Considérant,** un besoin existant,*

Le président présente de manière synthétique les résultats du questionnaire.

Au vu de ces résultats, le président propose au Conseil Communautaire d'ouvrir une journée supplémentaire par semaine (le lundi) et d'augmenter l'amplitude horaire journalière d'une heure.

| | |
|---------------------------------------|---|
| <i>Situation actuelle</i> | <i>Situation à compter du 1^{er} septembre 2012</i> |
| <i>Mardi et Jeudi de 8h30 à 18h00</i> | <i>Lundi, Mardi et Jeudi de 8h00 à 18h30</i> |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve l'évolution d'ouverture de la structure halte-garderie comme détaillée ci-dessus.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

Un questionnaire similaire a été distribué pour l'Accueil de Loisirs. La commission propose une extension de l'amplitude horaire pour l'année prochaine : 8h00 – 18h00 au lieu de 8h30 – 17h30. Mais émet un avis défavorable pour une ouverture pour les petites vacances et les mercredis, notamment du fait qu'on propose des activités sportives et culturelles.

3.2 Validation du nouveau règlement intérieur

Règlement intérieur : la CAF nous impose un certain nombre de modifications (suppression du système forfaitaire, fourniture des repas et des couches, ...).

Concernant la fourniture des repas, nous faisons en sorte de ne pas avoir à les fournir, compte tenu du fait que nous ne sommes ouverts que 3 jours par semaine pour 10 enfants (dont des bébés pour lesquels les repas ne sont pas à fournir par la CC), compte-tenu du fait que certains parents tiennent à cuisiner eux-mêmes pour leur enfant, et compte-tenu également de l'inadaptation des locaux existants et de la difficulté de trouver un prestataire. Des réunions sont à venir.

Aurélien Pradié précise que c'est une loi qui existe depuis 3 ans et que le département du Lot a bénéficié d'une dérogation jusqu'à maintenant. Peut-être qu'il faut attendre un peu, pour voir si la dérogation est prolongée.

Délibération :

***Vu,** les modifications devant être apportées au règlement intérieur de la Halte-garderie,*

Le président explique que le règlement intérieur de la halte-garderie, qui en fixe les modalités de fonctionnement, doit être ré-approuvé dans son ensemble, compte tenu de certaines modifications soit imposées par la CAF, soit apportées au fonctionnement du service.

Le règlement est lu à l'assemblée et les différentes modifications expliquées. Il est proposé que le nouveau règlement intérieur de la halte-garderie entre en vigueur au 1^{er} septembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve et valide entièrement le règlement intérieur de la Halte-garderie, annexé à la présente délibération, pour une application à compter du 1^{er} septembre 2012.

4- Espace Murat : modification de la grille tarifaire

Vu, l'installation d'une nouvelle sonorisation à l'Espace Murat,

Le président explique que l'ancienne sonorisation de l'Espace Murat n'était pas assez performante par rapport aux besoins. Un matériel plus adapté a été mis en place.

Compte tenu de cette nouvelle installation, le président propose de modifier le tarif de l'option sonorisation de la manière suivante :

| |
|--|
| Sonorisation : |
| - Structures ayant leur siège sur le territoire : gratuit |
| - Structures n'ayant pas leur siège sur le territoire : 50 € |
| - Caution de 500 €. |
| La sonorisation ne pourra cependant pas être prêtée aux structures dans le cadre de manifestations à dominante musicale (concert, soirée dansante, ...). |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide la modification à apporter à la grille tarifaire de l'Espace Murat.

5- Subvention complémentaire : Fête de la Terre – Jeunes Agriculteurs

Vu, la délibération du 12 avril 2012 attribuant des subventions à des associations,

Le président rappelle que lors du conseil communautaire du 12 avril 2012, une subvention de 2 000 € a été attribuée aux Jeunes Agriculteurs dans le cadre de la Fête de la Terre 2012 organisée à Fontanes du Causse. Suite à une réunion de présentation de cet événement, le président propose d'attribuer 1 000 € supplémentaires.

Pour ce faire, il propose de procéder au virement de crédit suivant :

CREDITS A OUVRIR

| CHAP. | COMPTE | OPE | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-----|---------------|---|-----------------|
| 65 | 6574 | | Administratif | Subvention de fonctionnement aux associations | 1 000.00 |

CREDITS A REDUIRE

| CHAP. | COMPTE | OPE | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-----|---------------|---|-------------------|
| 011 | 61 558 | | Administratif | Entretien et réparations autres biens mobiliers | - 1 000.00 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve l'attribution de cette subvention complémentaire et autorise le Président à procéder au virement de crédit proposé.

Les élus de la commune de Frayssinet font part de leur mécontentement quant à la date de cet événement qui est la même que leur fête votive. Réponse : difficulté de trouver une date.

6- Personnel :

6.1 Instauration d'une IAT – grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe

L'agent concerné va être titularisé sur le grade d'adjoint administratif alors qu'il était contractuel considéré sur la grille indiciaire des rédacteurs. La perte de salaire est compensée par la mise en place d'un régime indemnitaire.

Délibération :

Vu, le décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 ;

Vu, le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 ;

Vu, l'arrêté du 23 novembre 2004 ;

Au regard du travail demandé aux agents, le président propose d'instaurer un régime indemnitaire dans les conditions prévues par l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, et le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié.

Proposition :

- 1) Mise en place de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) au profit des agents titulaires et stagiaires de la collectivité ;
- 2) La prime attribuée est la suivante :

| Cadre d'emploi | Grade concerné | Effectif | Montant de référence | Coefficient multiplicateur | Enveloppe annuelle | Maxi individuel (8 fois le montant) |
|--------------------------------------|-------------------------|----------|----------------------|----------------------------|--------------------|-------------------------------------|
| Adjoints Administratifs Territoriaux | 2 ^{ème} classe | 1 | 449,29 | 3 | 1 347,87 | 3 591,48 |

- 3) La périodicité des primes sera mensuelle,
- 4) Aucun critère de modulation pour l'absentéisme ne sera pris en compte (congé de maladie, congé longue maladie, congé longue durée...),
- 5) Les critères d'attribution suivants sont fixés et laissés à l'appréciation du président
 - a. Le niveau de responsabilité,
 - b. La charge de travail,
- 6) Les crédits seront inscrits au budget,
- 7) Indique également que tout texte modifiant les primes s'appliquera automatiquement sans nouvelle délibération,
- 8) La date d'effet de ces dispositions est fixée au : 1^{er} juillet 2012,
- 9) L'attribution individuelle des primes, de la compétence de l'autorité territoriale, se fera en conformité avec la délibération.

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant décide de mettre en place le régime indemnitaire dans les conditions visées ci-dessus.

6.2 Suppression des postes d'Auxiliaires de Puériculture de 1^{ère} Classe

Vu, les délibérations du 30 juin 2010 et du 12 juillet 2011, créant 2 postes d'Auxiliaires de Puériculture de 1^{ère} Classe,

Vu, la délibération du 3 juillet 2012, autorisant l'extension d'ouverture de la structure halte-garderie,
Considérant, que les postes tels que définis ne correspondent plus aux modalités de fonctionnement du service,

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fermer les postes suivants à compter du 1^{er} septembre 2012 :

- Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} Classe à raison de 19h40 hebdomadaires,
- Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} Classe à raison de 6h00 hebdomadaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de fermer les postes décrits ci-dessus.

6.3 Suppression du poste d'Educateur Territorial de Jeunes Enfants

Vu, la délibération du 30 juin 2010 créant le poste d'Educateur Territorial de Jeunes Enfants,
Vu, la délibération du 3 juillet 2012, autorisant l'extension d'ouverture de la structure halte-garderie,
Considérant, que le poste tel que défini ne correspond plus aux modalités de fonctionnement du service,

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fermer le poste suivant à compter du 1^{er} septembre 2012 :

- Educateur Territorial de Jeunes Enfants à raison de 30h00 hebdomadaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de fermer le poste décrit ci-dessus.

6.4 Ouverture du poste d'Educateur Territorial de Jeunes Enfants

Vu, la délibération du 3 juillet 2012 autorisant l'extension d'ouverture de la structure halte-garderie,
Vu, la délibération du 3 juillet 2012 supprimant le poste d'Educateur Territorial de Jeunes Enfants,
Vu, la déclaration de création d'emploi enregistrée par le Centre de Gestion du Lot sous le n° 120.420
Considérant, la nécessité du maintien du service,

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'ouvrir le poste suivant à compter du 1^{er} septembre 2012 :

- Educateur Territorial de Jeunes Enfants à raison de 35h00 hebdomadaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'ouvrir le poste décrit ci-dessus.

6.5 Ouverture de postes d'Auxiliaires de Puériculture de 1^{ère} Classe

Vu, la délibération du 3 juillet 2012 autorisant l'extension d'ouverture de la structure halte-garderie,
Vu, la délibération du 3 juillet 2012 supprimant les postes d'Auxiliaires de Puériculture de 1^{ère} Classe,
Vu, les déclarations de création d'emplois enregistrées par le Centre de Gestion du Lot sous les n° 120.423, 120.422 et 120.421

Considérant, la nécessité du maintien du service,

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'ouvrir les 3 postes suivants à compter du 1^{er} septembre 2012 :

- Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} Classe à raison de 18h45 hebdomadaires,
- Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} Classe à raison de 17h45 hebdomadaires,
- Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} Classe à raison de 15h45 hebdomadaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'ouvrir les 3 postes décrits ci-dessus.

6.6 Création d'un emploi occasionnel, accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que compte-tenu d'un accroissement temporaire d'activité au niveau des services administratifs, il propose de créer un emploi occasionnel à compter du 20 août 2012 présentant les caractéristiques suivantes :

- Contrat à Durée Déterminée de 1 an ;
- A raison de 17h30 hebdomadaires à la signature du contrat, mais le temps de travail pourra évoluer jusqu'au temps plein en cas de besoin ;
- Au grade de rédacteur territorial ou d'attaché territorial, avec la rémunération selon la grille indiciaire correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'ouvrir le poste décrit ci-dessus et autorise le président à signer tout document y afférent.

7 Tourisme : projet circuits de bourgs – 2^{ème} plan de financement

Un 1^{er} plan de financement a été validé en octobre 2011, avec la participation de l'Europe à hauteur de 55%, de la Région pour 25% et un autofinancement de 20%.

La Région ayant décidé de ne pas subventionner ce projet, le plan de financement définitif doit être acté.

Le travail a très bien avancé, malgré un retard certain dû notamment au graphiste. Par conséquent, le projet ne verra pas le jour cet été.

La prochaine réflexion se fera autour de : « Comment faire vivre ces circuits, quelles animations ? ».

Délibération :

Vu, la délibération du 12 octobre 2011, approuvant le 1^{er} plan de financement,

Le président explique que la Région n'ayant attribué aucune subvention pour ce projet, le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

| Dépenses HT | | Subventions sollicitées | | |
|--|--------------------|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| Nature | Montant HT | Organisme | Montant € | Pourcentage |
| Travaux de conception et de réalisation des circuits de bourgs | 28 995,60 € | Europe | 15 947,58 € | 55 % |
| | | Autofinancement | 13 048,02 € | 45 % |
| Total | 28 995,60 € | Total | 28 995,60 € | 100 % |

Après avoir délibéré, le conseil communautaire valide le nouveau plan de financement et autorise le président à solliciter l'Europe pour une demande de subvention.

8 Sentiers de randonnée : convention relative au maintien de la qualité des itinéraires de randonnée non motorisée du Lot et leur promotion touristique

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'existence de 6 sentiers pédestres communautaires. La présente convention permet de garantir la qualité et la pérennité des chemins de randonnée. La Communauté de Communes s'engage à réaliser un entretien annuel de la végétation et de la signalisation si nécessaire. L'ADT, le CDRP 46 et le PNRCQ assurent la promotion, la communication de ces sentiers ainsi qu'un suivi de l'entretien des itinéraires.

Le Président demande l'autorisation de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le président à signer cette convention relative au maintien de la qualité des itinéraires de randonnée et leur promotion touristique.

Signature de la convention : il est rappelé aux communes concernées (à savoir celles qui ont un sentier de randonnée communautaire) qu'elles doivent délibérer et faire passer la délibération à la Communauté de Communes.

9 Questions diverses :

• Réforme des collectivités :

Une réunion a été organisée le 30 mai dernier avec les communes des cantons de Lauzès, de Livernon (partiellement) et de Gramat (partiellement aussi). Elle a permis :

- de faire une présentation détaillée de la CCCLM,
- de débattre de la réforme,
- d'acter le lancement d'une consultation pour retenir un bureau d'étude pour animer des réunions thématiques, avec un travail préalable de collecte d'informations.

Il est regrettable que bon nombre de communes attendent que ce soit le préfet qui tranche. Quelques communes se sont positionnées en faveur de leur intégration au Causse Central. Le secteur de Lauzès semble favorable à nous rejoindre. Concernant le côté Gramat et Vallée et Causse, la question de Gramat se pose toujours.

La situation devrait se clarifier à la fin de l'année, avec notamment la reprise des travaux de la CDCI à la rentrée de septembre.

• Schéma départemental des transports (SDT) :

Le transport est un poste relativement important dans le budget du département qui souhaite rationaliser ce service. Se pose la question des véhicules qui transportent peu de personnes et du transport scolaire.

Concernant le TAD (transport à la demande), la réflexion actuelle s'oriente sur une réorganisation du TAD en fonction des bassins de vie, et pas forcément des territoires des Communautés de Communes. Il faut se prononcer sur les propositions qui nous sont faites.

Patrick Gardou (élu représentant au SDT) a défendu plusieurs points :

- Eviter que les usagers restent plus de 15 minutes dans le véhicule, d'où la proposition d'irriguer les territoires avec plusieurs véhicules.
- Continuer à prendre les personnes à leur domicile (notamment pour les personnes âgées).

Actuellement, notre TAD fonctionne les lundis jour de foire avec une arrivée prévue à Labastide-Murat à 10h00 et un départ à 12h00.

Il y a des inquiétudes relatives au service du transport scolaire. Il s'agit là d'un service très important pour nos communes. Aujourd'hui, c'est un service gratuit. Qu'en sera-t-il demain ?

• Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) :

Le CG du Lot est en train de mettre en place un SDAN, pour permettre à terme un égal accès au haut débit pour tous les territoires lotois. La présence du haut débit conditionne le développement des territoires, qui aujourd'hui sont inégalement desservis.

Le CG a lancé une étude.

Scénario proposé : fibre optique quand il y a plus de 50 abonnés à desservir, sinon cela passera via les systèmes existants.

Objectifs à 5 ans : 2Méga pour tous ; à 10 ans : 10Méga ; à 15 ans : 30 Méga.

Prévision : 62% des foyers desservis par la fibre optique et le reste par la technologie analogique.

L'opération serait gérée par un syndicat mixte dédié d'envergure départemental qu'il faut créer.

Coût : 150 millions d'€, avec plusieurs hypothèses de participation des collectivités.

Soit chaque territoire finance sa desserte au coût réel, soit les territoires participent mais avec une pondération prenant en compte soit le nombre d'habitants, soit le potentiel fiscal.

Patrick Gardou en profite pour faire remarquer qu'Alsatis aujourd'hui fonctionne très mal.

Le président a envoyé un courrier de mécontentement, auquel il a eu une réponse. La société Alsatis y explique qu'elle achète le haut débit à Orange à Labastide-Murat, et que Orange « ouvre et ferme » le débit, sachant que Orange est un concurrent direct d'Alsatis.

Alsatis a lancé une étude pour une solution alternative. Elle va essayer d'acheter le haut débit à partir de la fibre optique de Cahors.

Les solutions via le satellite sont moins intéressantes dans la mesure où l'utilisateur paye en fonction du temps de connexion et du volume téléchargé.

- **SYMICTOM :**

Bernard Costes présente le bilan financier de l'année 2011.

Il précise entre autre qu'il y a une baisse du taux de refus et que le tri sélectif donne de très bons résultats.

Pour les organisations événementielles, soit les communes prennent en charge « comme d'habitude » via les containers existants, soit c'est une participation de 20 € par container pour 3 jours et il faut prévenir 8 jours avant.

Le rapport est consultable à la Communauté de Communes.

10. Décisions du Président :

| | | | |
|----------|-----------------|--|------------|
| 2012 DC3 | Maison de Santé | Signature du marché pour le Contrôle Technique | 16/05/2012 |
| 2012 DC4 | Budget | Création régie d'avance générale CC | 07/06/2012 |

Point sur le travail des commissions :

- **Commission voirie**

Chantal Méjécaze fait un point sur l'avancement du programme : celui-ci est presque terminé. Dans l'ensemble, tout s'est bien déroulé.

Quelques problèmes avec :

- les riverains (l'entreprise est directement interpellée),
- le stationnement des engins.

L'élagage et le fauchage sont finis, le débroussaillage est à venir.

Concernant l'élagage, il faudra cadrer beaucoup mieux le résultat des travaux. Les coupes sont bien faites mais les branches et les copeaux sont laissés « en vrac » en bordure de route.

Dans l'affaire Frauciel, la visite de l'expert est terminée. Nous sommes en attente du dernier rapport et de la décision du tribunal.

Une pétition arrivée à la communauté de communes : circulation trop rapide sur certaines routes, demande de limitation de vitesse => à discuter en commission => faire un courrier pour dire que la commission va se réunir pour en parler.

- **Commission environnement :**

Dissimulation des containers poubelle : les points suivants n'ont pas encore été réalisés : Vaillac, Montfaucon et Blars.

Coralie Delpech va travailler sur la 2^{ème} vague de dissimulation, durant laquelle 2 points supplémentaires par commune vont être dissimulés.

- **Commission MSP :**

Aurélien Pradié explique que concernant l'antenne du Gérontopôle de Toulouse, un questionnaire a été diffusé auprès de toutes les personnes de 60 ans et plus du territoire intercommunal, dans le cadre de l'étude clinique sur la prévention de la dépendance. Le taux de réponses est de 72 %.
Plutôt agréablement surpris par le bon taux de réponse. La phase opérationnelle va commencer.

Il y aurait 500 personnes qui rentreraient dans le cadre et qui auraient plus ou moins accepté de participer à l'étude qui va durer 5 ans. C'est le Professeur BOCALIN qui a repris le dossier, sous l'égide du Dr VELLAS. Un attaché de recherche clinique arrive sur le territoire début septembre pour 6 mois à 1 an de travail. Il y aura une réunion pour voir comment on organise tout cela.

Il y aura deux points d'examen sur le territoire : Labastide-Murat ou la Roseraie et Caniac du Causse.
Question du transport des personnes suivies : chaque personne sera convoquée une fois par mois : développement d'un TAD exprès ? Dans notre cas, ce sont des personnes qui sont en forme.
Travail sur l'indemnisation des personnes qui utilisent leur véhicule ?

- **Commission Espace Murat**

Contrôles obligatoires : légionnelle, coût supplémentaire de 600 €/an.

En plus des activités quotidiennes proposées à l'Espace Murat, il y a des journées d'occupation « ponctuelle ».

Bilan 2011-2012 : 41 journées dont 14 journées pour le sport. La salle a été demandée 44 fois (dont 17 qui ont été annulées ou réservées pour repli « en cas de pluie »).

- **Commission culture et communication :**

Bulletin : le dernier a été distribué en juillet. Interrogation sur la fréquence de diffusion et / ou le fait de mettre plus de pages par bulletin. La commission a décidé d'essayer d'augmenter le nombre de pages en cas de besoin.

Ciné Lot : fonctionne bien. Pour juillet et août, il y aura des films d'animation pour enfants, diffusé l'après-midi dans le cadre de l'ALSH, mais ouvert à tous.

- **Commission ZAE :**

Aurélien Pradié :

- Discussion avec la Poste : on avance précisément. La Poste est en de bonnes dispositions pour s'implanter sur le Parc
- Belectric : engagement à confirmer.

Michel Laverdet :

- Contact bien établi avec une entreprise qui fabrique des piquets en bois et qui envisage d'installer une antenne sur Causs'Energie,
- Espère relancer le recrutement d'un commercial,

La séance est levée à 23h45